

RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU GABON

Alain Mignot

I - LE CADRE GLOBAL

1. Le contexte politique et socio-économique

□ **Présentation générale**

Le Gabon, pays de 258.000 km² (soit un peu plus que le Royaume Uni), à la population jeune (mais moins jeune que dans bien d'autres pays d'Afrique : 39% de la population y est âgée de moins de 15 ans alors que ce taux s'élève à plus de 46% dans le reste de l'Afrique subsaharienne, hors Afrique australe), et à croissance démographique forte (on y dénombrait 448.000 résidents en 1960 et 1.014.976 en 1993), compte aujourd'hui, comme, en France, la région Poitou-Charentes, environ 1,4 millions d'habitants (2,7 sont prévus pour 2025) dont 82% vit en milieu urbain (30% en 1975, 48% en 1993). L'espérance de vie y est de 52,4 ans et on y trouve 0,46 médecins pour 1000 habitants (il y en a 3,4 en France).

En dépit de la baisse de son PNB/habitant (environ 3.400 dollars à l'heure actuelle contre 4.800 en 1993), le Gabon reste classé parmi les pays à revenu intermédiaire (le PNB/habitant est de 25.000 dollars aux Etats unis, de 730 dollars au Sénégal et de 300 dollars au Mali). Son économie repose essentiellement sur trois produits d'exportation : le pétrole (qui représentait, en 1999, 95% des exportations et contribuait à hauteur de 37% au produit intérieur brut), le manganèse (deuxième rang mondial) et le bois (la forêt couvre 85% de la superficie du pays, et chaque année 2,5 millions de m³ sont produits dont 90% sont exportés). L'épuisement progressif des ressources pétrolières et l'arrêt de l'exploitation de l'uranium expliquent la récession (le taux de croissance a été de -1% en 2000 et de -9,7% en 1999) que le Gabon connaît depuis quelques années. Celle-ci se traduit par une baisse tendancielle des ressources budgétaires qui ne peut être, dans l'avenir, sans incidences sur le système d'enseignement supérieur. Pour compenser la diminution des ressources pétrolières, le Gouvernement semble vouloir accroître l'exploitation forestière et la transformation du bois. Si ce secteur se développe, des besoins en techniciens de tous niveaux en résulteront qui viendront s'ajouter à ceux existant déjà.

□ **Les besoins prioritaires de l'économie**

Avec la récession, le chômage s'est, bien entendu, accru (il touche 20% de la population active). Paradoxalement, cependant, l'offre d'emplois émanant du secteur privé est, selon les statistiques disponibles (qui sont d'interprétation délicate) et de l'avis des chefs d'entreprise, loin d'être entièrement satisfaite, tout spécialement pour ce qui concerne les métiers techniques (les faibles performances du système d'enseignement supérieur en ce domaine rendent, d'ailleurs, l'affirmation tout à fait vraisemblable).

Par ailleurs, même la fonction publique ne réussit pas à recruter tous les agents dont elle a besoin : l'enseignement de base manque encore de beaucoup de compétences, notamment dans les disciplines scientifiques et techniques (là encore les faibles performances du système d'enseignement supérieur en ces domaines expliquent les lacunes constatées). C'est, d'ailleurs, ce qui explique le nombre des enseignants étrangers (surtout ouest-africains) dans le système éducatif gabonais.

Une précision s'impose toutefois : les besoins en enseignants qualifiés sont quantitativement relativement importants (encore qu'il soit difficile de fournir un ordre de grandeur). Mais il n'en va pas de même en ce qui concerne les besoins du secteur privé en techniciens : le marché du travail est, pour bien des raisons, structurellement étroit. Même dans les domaines

techniques, les besoins restent donc en formations suffisamment généralistes pour que, tout au long de sa vie, chacun puisse s'adapter au marché de l'emploi et à l'évolution des techniques.

□ **La politique en matière d'éducation et ses résultats**

La part des dépenses publiques consacrées à l'éducation (tous niveaux confondus) n'est pas très élevée : en 2000, elle s'élevait à environ 20% hors service de la dette (et à 5% si on prend en compte le service de la dette). Mais, les résultats obtenus sont loin d'être négligeables, ainsi qu'en témoignent les données ci-dessous.

Niveau d'instruction de la population âgée de 6 ans et plus (en %)

(source : Enquête démographique et santé Gabon 2000, Ministère de la planification, juin 2001)

	Aucun	Primaire	Collège	Lycée	Supr	ND
Femmes	17,2	47,6	24,4	6,6	2,3	0,9
Hommes	12,0	44,2	24,7	11,1	6,1	1,9

On peut constater que 83% de femmes et 88% des hommes ont reçu au moins une instruction primaire. Bien plus, l'enquête révèle que le niveau global d'instruction s'est considérablement accru au cours des 60 dernières années : dans les générations les plus anciennes (65 ans et +), 92% des femmes sont sans instruction ; mais dans la tranche des 35-39 ans, ce taux tombe à 9% ; et chez les 10-14 ans, il n'est que de 2%. Parallèlement, l'accès à l'enseignement supérieur s'est assez largement ouvert, en particulier pour les hommes :

Niveau d'instruction supérieure (%)

(source : Enquête démographique et santé Gabon 2000, Ministère de la planification, juin 2001)

	65 ans et +	40-44 ans
Femmes	0,0	5,6
Hommes	2,0	15,6

Et l'effort accompli en particulier pendant le demi siècle dernier, se poursuit. Le taux actuel de scolarisation des 6-24 ans le manifeste :

Taux de scolarisation des 6-24 ans (%)

(source : Enquête démographique et santé Gabon 2000, Ministère de la planification, juin 2001)

	Ensemble	Hommes	Femmes
6-15 ans	93,5	94,2	92,8
16-20 ans	64,6	68,6	61,4
21-24 ans	35,2	39,6	31,0

Les établissements privées, en particulier confessionnels, ont joué un rôle non négligeable dans les progrès réalisés. Et ils continuent, de nos jours, à tenir une grande place dans le système éducatif gabonais. En 2000, sur l'ensemble des candidats scolarisés se présentant au baccalauréat, presque un quart (24,8%) était inscrit dans un établissement privé.

Mais ces résultats très positifs ne doivent pas cacher le fait que l'ensemble du système éducatif (du primaire au supérieur) souffre d'un mal profond. Celui-ci est, en effet, marqué par des taux d'échec humainement et socialement intolérables. On en donnera trois exemples : dans les classes du primaire, le pourcentage de redoublants oscille, depuis 1973 (le phénomène n'est donc pas nouveau), entre 30 et 40% ; en 2000, sur les 6742 candidats qui se sont présentés aux épreuves du baccalauréat du second degré, 38,36% seulement ont obtenu leur diplôme (28,6% étaient, il est vrai, inscrits en candidats libres) ; et en septième année de médecine, alors que les échecs sont en principe exceptionnels, 50% des étudiants inscrits en 2000 ont redoublé leur année. Ces échecs dont un auteur a dit, concernant le primaire et le

secondaire, qu'ils obéissaient à une rationalité énigmatique, ont évidemment des causes tenant au système éducatif lui-même.

2. Le système d'enseignement supérieur

□ Présentation générale de l'enseignement supérieur

L'enseignement post-baccalauréat est assuré au Gabon par deux types d'institutions : des établissements de formation professionnelle liés à des ministères techniques et ayant vocation à former aux métiers de l'administration (Ecole Nationale d'Administration, etc) ou de l'enseignement primaire (Ecoles normales d'instituteurs) ; et des établissements placés sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique et ayant pour principales missions, outre la recherche, de former aux métiers de l'enseignement secondaire et d'organiser des formations sanctionnées par des diplômes attestant de compétences dans un secteur disciplinaire. C'est uniquement à cette deuxième catégorie d'établissements, riche d'environ 9000 étudiants (il y en a 40.000 en Poitou-Charentes), que le présent rapport s'intéresse.

Celle-ci, bien que les textes n'interdisent pas les initiatives privées, relève, pour le moment, exclusivement du secteur public. La situation pourrait toutefois prochainement changer. L'Université Catholique de Yaoundé (Cameroun) projette, en effet, d'implanter à Libreville, pour la formation initiale et continue, des filières technologiques courtes dans le secteur tertiaire (métiers de la banque, assistantes sociales, documentalistes, métiers de la communication).

Un point important doit encore être précisé avant de présenter les grandes lignes du système d'enseignement supérieur du Gabon : celui-ci est complété par un important dispositif de bourses (presque 10.000 ont été attribuées en 2002). Sur l'ensemble de ces bourses, la moitié environ est attribuée à des étudiants poursuivant leurs études sur le territoire national (plus d'un étudiant sur deux en bénéficie donc), et l'autre moitié est octroyée à des étudiants désirant se former à l'étranger. Selon certains, si l'on ajoute au nombre des étudiants boursiers à l'étranger le nombre de ceux qui partent à leurs frais y étudier, il y a plus d'étudiants gabonais à l'étranger (il y en aurait plus de 10.000) que sur le territoire national (9.000). Les statistiques disponibles (Cf. tableaux en annexe) permettent mal de déterminer si les bourses offertes pour l'étranger sont utilisées comme levier au service de telle ou telle priorité de formation (il semble que non). Mais il est clair qu'elles sont réparties sur la base de considérations géographiques : la moitié est attribuée pour effectuer des études dans d'autres pays d'Afrique et l'autre moitié pour effectuer des études dans un pays du Nord. Quoi qu'il en soit, même s'il pourrait sans doute être mieux utilisé, le dispositif mis en place tient une place importante (et qu'il est souhaitable, eu égard à la situation du pays, de préserver) dans le système de formation du Gabon. Cela étant précisé, l'enseignement supérieur gabonais se présente de la façon suivante.

- **Les structures de base.** Le premier établissement universitaire du Gabon fut créé en 1970 sous le nom d'Université Nationale du Gabon (UNG) puis rebaptisé, en 1978, Université Omar Bongo (UOB). En 1985, une deuxième université, accueillant les formations scientifiques jusque là organisées dans le cadre de l'UOB, fut, pour des raisons d'équilibre régional, ouverte à Franceville (petite ville de moins de 100.000 habitants située à 515 km de la capitale) sous le nom d'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM). En janvier 2002, l'UOB, sur la base de considérations politiques diverses, fut de nouveau éclatée avec, d'une part, la création de l'Université des sciences de la santé (USS) et, d'autre part, l'autonomisation des grandes écoles et instituts : l'Ecole Normale Supérieure (ENS), l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET), l'Ecole Nationale Supérieure de Secrétariat (ENSS), l'Institut National des Sciences de Gestion (INSG), et l'Institut Supérieur

de Technologie (IST). Ce mouvement s'est continué en novembre 2002 avec la création de l'Institut Supérieur d'Agronomie et de Biotechnologies (INSAB) jusque là département d'agronomie de l'USTM. Un projet de texte visant à rattacher sur le plan pédagogique la plupart des établissements autonomes à l'UOB devrait, semble-t-il, être adopté prochainement (mais il n'est pas sûr que dissocier la pédagogie et les moyens soit une bonne chose). Avec, à l'heure actuelle, ses trois universités (UOB, USTM et USS) et ses six établissements autonomes (ENS, ENSET, ENSS, INSG, IST et INSAB) pour environ 9.000 étudiants l'enseignement supérieur gabonais se présente ainsi comme un ensemble structurellement (et géographiquement) éclaté. Une telle situation présente, certes, des inconvénients : elle multiplie les coûts de structure et constitue un obstacle à la mise en cohérence des formations. Mais elle n'est pas sans avantage dans le contexte gabonais : elle permet, en particulier, en isolant chaque secteur d'activités, de préserver ceux dont le fonctionnement est satisfaisant et de se donner la possibilité de les soutenir.

- **L'évolution des effectifs étudiants et leur répartition.** Les étudiants sont, au fil des ans, de plus en plus nombreux. La part des étrangers y est relativement faible et la répartition par sexe est assez équilibrée (bien que l'on puisse noter une sensible sur-représentation des hommes). Le tableau ci-dessous en témoigne.

Evolution des effectifs étudiants

(Source : annuaire statistique, MESRIT, 2002)

1970	1980	1989	1995	1999
162	1889	3067	6530	8822

Proportion des étrangers accueillis : 4,75%

Etudiants gabonais : hommes : 56,3% ; femmes : 43,7%

Le taux de croissance de la population (2,6%), sa structure par âge et les taux de scolarisation constatés amènent à penser qu'en dépit de la faiblesse des taux de succès aux baccalauréats, la pression des effectifs s'accroîtra très fortement dans les années à venir (en 2000, 1319 nouveaux bacheliers se sont inscrits dans les établissements sous revue), particulièrement dans les filières classiques à dominante littéraire (en 2000, 9214 candidats se sont inscrits aux épreuves du baccalauréat dont 74,3% au baccalauréat du second degré et 25,6% au baccalauréat technologique).

Selon les données rassemblées (Cf. les tableaux joints en annexe), globalement, 25 % des étudiants sont dans le secteur scientifique et 75 % dans le secteur des sciences humaines ou sociales (ce qui n'est pas inhabituel dans les universités pluridisciplinaires). Mais, en 4^{ème} année d'étude, les étudiants scientifiques ne représentent plus que 12% des inscrits à ce niveau d'études (885). Par ailleurs, ce qui est également significatif de dysfonctionnements, les étudiants de 1^{er} cycle (1^{ère} et 2^{ème} année) représentent 67% des effectifs et ceux de 2^{ème} cycle (3^{ème} et 4^{ème} année) 25 % des effectifs. Enfin, on peut constater qu'en 1^{ère} année, les formations technologiques courtes (3 ans) ne rassemblent que 8,7% des effectifs de ce niveau d'étude (ce qui est sans doute insuffisant au regard des besoins de l'économie).

- **Le corps enseignant.** Il est formé d'environ 550 personnes (soit 1 enseignant pour 16 étudiants, ce qui est assez satisfaisant). Globalement (et les variations internes sont assez faibles), le corps des assistants représente 64 % de cet effectif (ce qui est beaucoup) tandis que les enseignants de rang magistral (PR et MCF) n'y représentent que 12% (ce qui est peu). A l'heure actuelle, ce déséquilibre, d'un strict point de vue technique, ne présente pas d'inconvénients majeurs dans la mesure où, d'une part, vérifications faites, la majorité des assistants est docteur et où, d'autre part, les formations de niveau supérieur à bac+4 sont fort peu nombreuses. Mais il n'en manifeste pas moins le problème structurel le plus grave dont

souffre l'enseignement supérieur gabonais : l'impossibilité dans laquelle celui-ci se trouve, d'une part, d'offrir des perspectives de carrière à ses membres et, d'autre part, de se régénérer dans des conditions satisfaisantes. La sur-représentation des assistants traduit, en effet, une stagnation des carrières qui amène non seulement une démotivation des enseignants (sans doute, dans une large mesure, à l'origine des importants troubles sociaux constatés ces dernières années) mais aussi l'impossibilité d'assurer un renouvellement satisfaisant des compétences de haut niveau (PR et MCF).

- **La recherche.** L'origine de la stagnation des carrières se trouve dans l'insuffisance de son activité. Il faut donc en dire quelques mots bien qu'elle ne rentre pas expressément dans le champ de l'expertise demandée. Deux points la caractérisent. Tout d'abord, elle affiche, certes, un nombre relativement important de laboratoires : une vingtaine pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et à peu près autant au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST). Mais, à y regarder de plus près, les équipes sont de tailles réduites, sans projet global véritablement mobilisateur et dépourvues des moyens nécessaires à une recherche de qualité. D'autre part, elle n'est ni pilotée ni évaluée : le CENAREST ne joue pas le rôle qui lui est dévolu à cet égard et le Conseil National de la Recherche Scientifique n'existe que dans les textes qui l'instituent. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, qu'à quelques exceptions individuelles près, la production scientifique demeure modeste, que l'acquisition de compétences par la recherche soit faible et que la progression des carrières sur cette base soit rare.

□ **Bilan de la politique pédagogique dans l'enseignement supérieur**

On trouvera, en annexe, des données détaillées concernant les points évoqués ci-dessous. Ce données correspondent à la dernière année d'activité de chaque composante (en général, 2000-2001).

- **Les moyens globalement disponibles.** Compte tenu des obligations de service et des décharges qui sont, pour divers motifs, accordées aux enseignants, l'enseignement supérieur gabonais dispose d'un potentiel d'enseignement de 103.000 heures pour une charge d'enseignement de 150.000 heures. Le taux de couverture de la charge d'enseignement par le potentiel est ainsi de 0,7, ce qui est très insuffisant. La charge d'enseignement par étudiant est de 16,6 heures, ce qui est élevé sans être excessif. Le potentiel d'enseignement par étudiant est de 11,4 heures, ce qui, sans être très élevé, reste tout à fait convenable. La faiblesse du taux de couverture des charges s'explique ainsi essentiellement (comme le confirme, d'ailleurs, l'examen des données par filières) par la faiblesse des effectifs dans de nombreuses filières. Recentrer les ressources sur des filières prioritaires constituerait ainsi une orientation politique souhaitable. Par ailleurs, on peut estimer à 15% (soit quand même 15.450 heures) la perte de potentiel due aux décharges qui sont accordées aux enseignants. Un effort pourrait donc également être fait en ce domaine, en particulier dans les secteurs à effectifs importants.

Mais, bien entendu, de fortes différences peuvent être notées entre les différents établissements et même, à l'intérieur de ceux-ci, entre leurs diverses composantes. Le taux de couverture des charges est ainsi égal ou supérieur à 1 à l'UOB et à l'USS mais de 0,6 à l'USTM et de 0,5 pour l'ensemble des établissements autonomes. Au niveau des composantes, les divergences sont parfois extrêmes : dans le département d'histoire, le taux de couverture des charges est de 2 (ce qui signifie que les obligations de service ne sont remplies que pour moitié) alors qu'il n'est que de 0,2 à l'IST ! Les grandes lignes d'une politique des emplois ne seraient donc pas très difficiles à dessiner.

- **L'offre de formation.** Elle est assez complète. On y trouve, en effet, l'ensemble des grandes filières classiques débouchant, en principe, sur une maîtrise (bac+4) ainsi que

des filières techniques longues (5 ans) et des filières techniques courtes (3 ans). Celles-ci sont, par ailleurs, complétées par des préparations aux métiers de l'enseignement.

Les filières classiques couvrent l'ensemble des champs disciplinaires : Droit, Sciences économiques, Gestion, Lettres et Langues (anglais et espagnol), Sciences humaines, Sciences de la vie et de la terre, Physique, Chimie, Mathématiques, et Médecine. A l'exception de la maîtrise en sciences de gestion, toutes ces formations sont ouvertes sans autres conditions que la possession du baccalauréat (même les études de médecine).

Les filières techniques longues donnent accès au titre d'ingénieur. Le recrutement s'y fait sur concours. Elles sont orientées vers trois secteurs : le génie civil, le génie électro - mécanique et le génie agricole. Elles sont rassemblées, pour les deux premières, dans l'Ecole Polytechnique qui est une des composantes de l'USTM et la dernière constitue l'unique formation longue de l'ENSAB.

Les formations techniques courtes (techniciens supérieurs) sont tournées aussi bien vers le secteur secondaire que vers le secteur tertiaire. Concernant ce dernier secteur, figurent les trois BTS (comptabilité - gestion, action commerciale et commerce international) organisés par l'INSG, les trois Diplômes Universitaires de Technologie (gestion des entreprises et des administrations, technique de commercialisation, informatique) organisés par l'IST, et les formations au secrétariat organisées par l'ENSS. Concernant le secteur secondaire, figurent, outre une formation de sages-femmes et de techniciens supérieur en biologie médicale à l'USS, les filières de techniciens supérieurs en génie civil, en génie électro - mécanique et en génie agricole de l'USTM. Enfin, il faut ajouter, bien que l'école dépende du ministère des eaux et forêts, le diplôme d'ingénieur des techniques (technicien supérieur) des eaux et forêts auquel prépare l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF). Le recrutement, dans tous les cas, se fait sur concours.

Les préparations aux métiers de l'enseignement (professorat des écoles, professorat des collèges, professorat de l'enseignement secondaire, conseiller pédagogique, conseiller d'orientation, inspecteur pédagogique, etc.) sont effectuées à l'ENS sauf pour ce qui concerne l'enseignement technique. Pour ce dernier, la préparation s'effectue à l'ENSET.

- **Observations sur l'offre de formation.** Trois points méritent, tout d'abord, d'être soulignés. D'une part, le peu de formation continue : on en trouve seulement à l'INSG (pour les trois BTS) et à l'IST où le DUT technique de commercialisation peut être préparée soit en cours du soir soit en alternance. D'autre part, l'absence de licence et de maîtrise en sciences, en dehors des mathématiques (ce qui explique la difficulté de recruter des enseignants en sciences pour l'enseignement de base. Enfin, le faible nombre de diplômés à bac+5 (DEA ou DESS) ; on peut en compter trois (si on exclut la faculté de médecine et l'Ecole polytechnique) : le DESS CAAE de l'INSG qui est organisé en collaboration avec les universités de Nancy et Bordeaux, le DESS en Techniques et Méthodes de Gestion de l'Information Environnementale (TMGIE) qui est organisé à la Faculté des lettres et sciences humaines en collaboration avec l'ENEF, et le DEA d'anthropologie organisé à la Faculté des lettres et sciences humaines.

Il faut, par ailleurs, noter, au titre des projets : l'ambition de l'ENSS - qui fut, paraît-il, une bonne école de secrétariat - de s'orienter vers la formation d'assistants de direction, d'assistants en communication, d'assistants de gestion pour les PME/PMI (mais ne serait-ce pas plutôt la vocation de l'IST ?), et de secrétaires trilingues ; le projet de l'IST de créer un 2^{ème} cycle en alternance en expertise comptable et en informatique (mais l'IST dispose-t-elle des compétences requises et une formation en expertise comptable ne viendrait-elle pas en concurrence avec les formations de l'INSG ?) ; le projet, encore de l'IST (qui n'est pas sans intérêt mais qui risque de se heurter à un problème d'équipements), d'ouvrir des DUT, en col-

laboration avec l'IUT de Bordeaux I, dans le secteur secondaire (génie climatique et équipements du bâtiment, gestion de procédés industriels, Industrie du bois) ; le projet de l'INSG de monter des formations en réseau avec une part d'enseignement à distance et un part d'enseignement en présentiel (Cf. infra, le projet PAPESGA) ; le projet (irréaliste au regard des besoins et des moyens) de l'USS d'ouvrir une faculté de pharmacie.

- **Evaluation des formations.** Les données objectives, en particulier concernant l'insertion professionnelle, sont rares. On peut cependant faire, au delà du constat général (sauf à l'IST et à l'INSG) de l'insuffisance des équipements pédagogiques et informatiques (qui est particulièrement marqué à l'ENSET et à l'ENSS), les observations suivantes.

Dans les filières sans sélection, la répartition des effectifs par année traduit des taux de réussite extrêmement faibles tout au long du cursus. A titre d'exemple, on peut citer la faculté de droit et des sciences économiques : celle-ci comptait, en 2000-2001, 1045 étudiants en 1^{ère} année mais seulement 107 en 2^{ème} année (en dépit de la sélection effectuée au niveau du bac) et 157 en 3^{ème} année (soit 50% en plus qu'en 2^{ème} année, ce qui traduit un nombre important de redoublements). Les causes d'une telle situation sont sans aucun doute multiples. Mais il est clair, en tout état de cause, que les conditions de l'enseignement ne sont pas toujours favorables. On peut, à cet égard, citer l'exemple de la faculté de médecine (qui, en dépit de ses effectifs, ne forme que 20 médecins par an). Celle-ci a fait l'objet, en juin 2001, d'une évaluation par un groupe d'experts nationaux et étrangers (France, Canada, Cameroun, Mali). Du rapport fait, il ressort que l'enseignement théorique est hypertrophié ; qu'il est dépassé sur le plan scientifique ; qu'il existe pour diverses raisons (dont l'absentéisme des enseignants) des écarts importants entre les programmes prévus par les maquettes et l'enseignement réellement effectué ; que la documentation disponible est ancienne ; et que l'enseignement pratique est très insuffisant (l'absence d'accords avec les centres hospitaliers entraîne l'absence d'évaluation des stages hospitaliers et un fort absentéisme des étudiants sur leur lieu de stage).

Dans les filières à sélection, la situation est globalement meilleure. On peut cependant noter que les ingénieurs et techniciens formés à l'USTM semblent moins appréciés qu'il y a quelques années (lorsque l'école d'ingénieurs était encore localisée à Libreville). On fera, toutefois, pour la qualité de leurs formations, une place à part à l'INSG et surtout à l'IST où les enquêtes réalisées témoignent d'excellents taux d'insertion professionnelle (et des besoins de l'économie en techniciens supérieurs).

□ **Organisation et gouvernance de l'enseignement supérieur**

- **L'organisation des études.** Elle est calquée, à peu de choses près sur le modèle français des années 70. Les études sont donc organisées en années sanctionnées par un examen terminal et, pour les filières longues, structurées selon la formule DEUG (2 ans), licence (1 an), maîtrise (1 an), DEA ou DESS (1 an). C'est dire que les notions de parcours et de crédits ainsi que l'organisation des études selon la formule licence (3 ans), master (2 ans) et doctorat (3 ans) sont inconnues. Il existe toutefois, dans le but de favoriser la mobilité des étudiants, une volonté forte, en particulier à l'UOB et à l'IST, d'adopter le système retenu dans le cadre de l'espace européen d'enseignement supérieur (mais le manque d'informations précises sur ce système constitue un frein à son implantation rapide).

- **L'organisation des établissements.** Chacune des universités est dirigée par un recteur et deux vice-recteurs assistés d'un secrétaire général et est, par ailleurs, dotée, d'une part, d'un Conseil d'administration (dont le président est le ministre chargé de l'enseignement supérieur et le vice-président le ministre chargé des finances), et, d'autre part, d'un Conseil d'université, présidé par le recteur et dont la compétence est limitée aux questions relatives à la pédagogie et à la recherche. Les facultés ou écoles qui composent les universités sont diri-

gées par un doyen et deux assesseurs assistés d'un secrétaire général (et d'un secrétaire général adjoint, en médecine). Les établissements autonomes sont administrés par un directeur général assisté de deux directeurs des études. Chaque composante (facultés, écoles ou instituts) est, par ailleurs, organisée sur une base disciplinaire (départements) et comprend, pour l'enseignement, une ou plusieurs filières. On trouvera dans les tableaux joints en annexe le détail des départements et filières ainsi que leurs effectifs enseignants et étudiants. Pour des raisons essentiellement de nature politique, les organes de débat (Conseil d'administration et Conseil d'université) n'ont été, jusqu'ici, qu'exceptionnellement réunis.

- **Les problèmes de gouvernance.** L'enseignement supérieur et la recherche dépendent d'un ministère distinct de celui de l'éducation nationale : le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique (MESRIT). Ce ministère comprend, outre les conseillers attachés au ministre (16) et le secrétaire général, quatre directions : la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Coopération universitaire (dont l'activité consiste principalement à valider les diplômes obtenus à l'étranger) ; la Direction de la Recherche et de la Coopération scientifique et technique (dont les attributions ne sont pas très précises) ; la Direction du Personnel (gestion administrative des carrières) ; et la Direction administrative et financière (gestion courante des crédits des services centraux). Une telle structure trahit, en dépit de la très haute qualité de certains des membres qui l'animent, la faible capacité du ministère à impulser une véritable politique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le ministère, d'ailleurs, ne dispose d'aucun des leviers nécessaires à la définition et la mise en œuvre d'une politique qui lui soit propre. Outre le fait qu'il n'intervient pas dans la répartition des bourses pour études à l'étranger, il n'est pas, tout d'abord, un interlocuteur dans la définition de l'offre de formation (l'initiative en ce domaine revient aux établissements eux-mêmes et les décisions d'habilitation sont prises sur la base des avis techniques donnés par les instances compétentes du CAMES). D'autre part, il ne dispose pas d'un système d'information lui permettant de confectionner les indicateurs qui sont indispensables à la gestion de l'enseignement supérieur (les données rapportées en annexe du présent rapport sont le fruit d'un travail ponctuel de collecte dans les composantes). Par ailleurs, il ne maîtrise pas la répartition des moyens financiers : les dotations de fonctionnement sont décidées par des négociations directes, lors de conférences budgétaires, entre, d'un côté, les établissements eux-mêmes et, de l'autre côté, le ministère de la planification et le ministère des finances (qui évidemment ne sont pas outillés pour définir une politique universitaire). Et, enfin, il n'intervient pas dans les dotations en emplois (son rôle se limite à envoyer les demandes de qualification au CAMES et, après les décisions de ce dernier, à transmettre les dossiers au ministère de la fonction publique afin que celui prenne les arrêtés de nomination ou de promotion). On ne s'étonnera pas, dès lors, de l'absence de toute programmation à court, moyen, et long terme, des objectifs et des moyens. Mais les récentes déclarations publiques du ministre laissent à penser que celui-ci a comme priorité de s'attacher à résoudre ces obstacles structurels.

3. Les programmes de coopération

Il ne sont pas, concernant tant l'enseignement que la recherche, très importants.

- **Les accords inter-universitaires** - qui n'existent qu'avec des établissements français - sont certes nombreux et parfois anciens. Il en existe ainsi avec Nancy, Bordeaux et Toulouse, pour la Faculté de droit et des sciences économiques ; avec Paris V, Montpellier et Perpignan pour la Faculté des lettres et sciences humaines ; avec Nancy et Bordeaux pour l'INSG ; avec Bordeaux pour l'IST ; et avec les IUFM d'Aix - Marseille et de Créteil et avec l'ENS de Cachan pour l'ENSET (qui a, par ailleurs, entamé des négociations en vue de colla-

borations avec le CNAM). Mais aucun de ces accords n'organise des actions suivies, menées sur la base d'un projet précisément défini à l'avance.

- **La coopération bilatérale avec les Etats membres** est surtout le fait de la France et elle a été considérablement réduite ces dernières années en raison des grèves qui ont affecté l'enseignement supérieur. Elle se traduit, tout d'abord, par la mise à la disposition par la France d'assistants techniques. Ceux-ci, au nombre de neuf, sont affectés comme suit : MESRIT : un ; IST : un ; INSG : un ; Faculté des Sciences : deux ; Ecole polytechnique : quatre. L'assistance technique des pays du nord se monte ainsi, si l'on tient compte de celle fournie par le Canada (IST : 2, Faculté des sciences : 3, Ecole polytechnique : 5) à 19 personnes. Mais la coopération française intervient également avec le projet PAPESGA dont l'objectif est de monter en réseau, en ayant recours aux NTIC, avec des universités de la sous-région et des universités francophones du nord (France, Canada), un ensemble de formations (du BTS au DESS) dans le domaine de la gestion. Le partenaire gabonais à ce projet particulièrement intéressant est l'INSG.

- **Concernant les actions multilatérales**, on notera que depuis quelques années déjà, l'ENEF qui accueille des étudiants d'une dizaine de pays d'Afrique en formation initiale et continue et recourt à des enseignants de ces pays, bénéficie pour la mise en œuvre de son programme de formation de l'appui de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et de l'Union européenne.

- **Concernant, enfin, les actions impulsées dans le cadre d'organisations internationales**, on relèvera que la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui réunit le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad, a institué, en 1999, une commission spécialisée pour l'enseignement supérieur - la conférence des recteurs des universités des pays membres - dont les objectifs sont : assurer la liberté de choix des étudiants des Etats membres quant à leur université ; assurer l'égalité de traitement des étudiants ressortissants des Etats membres ; et harmoniser les programmes des universités des Etats membres. Cette commission ne s'est réunie qu'une seule fois en 2000 (sur le problème de l'harmonisation des droits de scolarité). Mais elle pourrait servir de cadre pour la construction d'un espace commun d'enseignement supérieur en Afrique centrale.

II – LES ACTIONS ENVISAGEABLES

Il s'agit ici non pas de présenter ou de proposer des projets mais de définir, sur la base des besoins que l'on peut considérer comme prioritaires et des actions qui pourraient être entreprises pour les satisfaire, des critères de choix pour les projets qui seront ultérieurement présentés par le Gabon.

1. Les besoins prioritaires

Les besoins en actions structurantes ont, dans la perspective de garantir le long terme, été préférées aux actions ponctuelles visant à répondre à tel ou tel problème immédiat (celles-ci ont, le plus souvent, des effets éphémères). Sur cette base, l'ordre de priorité suivant a été retenu :

- **Assurer, sur la base de la compétence, un déroulement normal de carrière aux enseignants – chercheurs.**

C'est, on l'a vu, la condition nécessaire non seulement pour garantir à terme le renouvellement, dans des conditions satisfaisantes, des compétences mais aussi pour redonner

aux enseignants la motivation qui semble, à l'heure actuelle, faire assez largement défaut. Pour atteindre ces objectifs, deux actions structurantes et, d'ailleurs, complémentaires pourraient être entreprises :

- Intégrer à temps partiel mais de façon durable et en application d'accords inter-universitaires au contenu précis (modalités de sélection, modalités de participation à la recherche, durée du séjour en Europe et au Gabon, obligation du chercheur de rester attaché à son université d'origine, couverture sociale, etc.) des chercheurs gabonais dans des équipes de recherche relevant d'universités européennes (le secteur scientifique et le secteur médical pourraient être privilégiés mais sans pour autant qu'il y ait d'exclusive).

- Restructurer la recherche en définissant quelques axes prioritaires dans le cadre d'une carte des pôles de recherche en Afrique centrale ; ce qui implique, outre des choix thématiques forts et majoritairement pluridisciplinaires, la constitution d'équipes multinationales en tant que de besoin soutenues sur le plan scientifique, dans le cadre d'accords inter-universitaires, par des experts (laboratoires) européens mais aussi la mise en place par les établissements partenaires d'une programmation pluriannuelle des objectifs et des moyens, et l'institution d'un système régulier d'évaluation.

- **Restructurer l'offre de formation dans le cadre d'une carte de l'enseignement supérieur en Afrique centrale.**

Le Gabon n'aura pas dans l'avenir, si l'on en croit les prévisions économiques, les moyens financiers nécessaires pour pouvoir faire face efficacement à la pression des effectifs dans l'enseignement supérieur. Il lui faut donc, d'une part, rendre ce dernier plus productif en concentrant les efforts sur certains secteurs et, d'autre part, pour pouvoir répondre en totalité à la demande sociale de formation, se préparer à satisfaire celle-ci dans le cadre de réseaux d'établissements d'enseignement supérieur (ceux-ci devraient être prioritairement situés en Afrique centrale). Pour cela, il lui faut :

- Définir, en cohérence avec la politique de la recherche, et en concertation avec les établissements partenaires, des axes prioritaires de formation ; parallèlement, par voie de conventions passées avec ces derniers, déterminer les lieux où les étudiants gabonais peuvent être assurés de pouvoir suivre les enseignements qui ne sont pas organisés sur le territoire national ; et se préparer, en contrepartie, à accueillir les étudiants des pays avec lesquels des conventions auront été passées.

- Rendre possible l'accomplissement de parcours d'études dans plusieurs universités en faisant en sorte que le système national d'enseignement supérieur soit compatible avec ceux des pays de la sous-région et avec ceux des pays du nord.

- Améliorer la qualité de l'offre nationale de formation (prioritairement en médecine) en mettant en place une procédure d'évaluation et d'habilitation périodique des diplômes permettant de réviser régulièrement les maquettes et les programmes en fonction des résultats obtenus et des besoins de l'heure.

- **Assurer immédiatement une meilleure satisfaction de la demande sociale**

Deux domaines devraient être immédiatement privilégiés :

- Les formations technologiques courtes (initiales et continues). Les besoins en la matière devraient être redéfinis en permanence par des évaluations d'insertion et, pour les créations, sur la base d'une concertation avec l'Office National de l'Emploi et les employeurs. En raison du coût des équipements techniques, il serait souhaitable de privilégier l'offre nationale pour le secteur tertiaire et de recourir prioritairement à l'offre étrangère (qui n'est pas inexistante, en particulier en Europe) pour le secteur secondaire.

- La formation des enseignants pour l'enseignement de base en sciences et technologie. La seule solution pour résoudre ce problème, rappelons-le crucial, semble être de passer avec des universités étrangères reconnues des conventions visant à permettre l'accueil, dans de bonnes conditions, d'étudiants titulaires du DEUG.

2. Les activités pouvant être soutenues

- **Intégration de chercheurs gabonais dans des équipes européennes** : constitution d'un réseau de partenaires européens, constitution d'un comité d'évaluation et de suivi des accords, aide à la mobilité (Sud - Nord) des chercheurs, participation d'experts étrangers au recrutement des nouveaux enseignants gabonais.

- **Restructuration de la recherche** : constitution d'un état des lieux de la recherche dans les pays membres de la CEMAC, choix des axes prioritaires, aide (essentiellement à distance) de laboratoires étrangers reconnus à la direction des recherches localement menées, évaluation de la recherche, incitation à l'échange d'enseignants - chercheurs dans le cadre de la sous-région.

- **Définition d'une offre de formation en réseau** : constitution d'un schéma de l'offre de formation par la conférence des recteurs de la CEMAC, recherche d'autres universités pour les formations ne pouvant être assurées dans les pays membres de la CEMAC, négociation de conventions visant à permettre l'accueil, dans de bonnes conditions (sur le plan matériel et pédagogique) des étudiants par les établissements partenaires.

- **Rendre possible l'accomplissement de parcours d'études** : élaboration, dans le cadre de la conférence des recteurs de la CEMAC, d'un système normalisé d'enseignement supérieur fondé sur les notions de parcours et de crédits, mise en place de procédures d'habilitation des parcours.

- **Améliorer l'offre nationale de formation** : participation d'experts étrangers aux procédures nationales d'évaluation et d'habilitation des diplômes, participation d'experts étrangers à la définition des maquettes et des programmes.

- **Formations technologiques courtes** : détermination des besoins par une instance de concertation permanente, évaluation annuelle des formations existantes, élaboration de conventions avec des institutions étrangères d'enseignement (Université catholique de Yaoundé, CNAM, CNED) en vue d'implantations locales, élaboration de conventions en vue de l'accueil d'étudiants gabonais par des établissements étrangers dans des formations technologiques courtes du secteur secondaire.

- **Formation des enseignants pour l'enseignement de base** : élaboration de conventions avec des universités étrangères reconnues visant à permettre l'accueil, dans de bonnes conditions, d'étudiants titulaires du DEUG.

3. Capacité de gestion de la coopération internationale

- Absence d'unité de gestion de la coopération universitaire (mais projet d'en constituer un dans les mois qui viennent pour répondre aux besoins de l'accord CEMAC).

- Besoin en formation de personnels en ce secteur.

- Expérience dans la gestion de projets de coopération internationale : ENEF et projet PAPESGA (Cf. supra).

III – REMARQUES DIVERSES

1. Notes d'ambiance

- **La mission.** Un accueil efficace a été réservé à l'expert tant de la part du ministre (organisation des réunions souhaitées, mise à disposition permanente d'une voiture avec chauffeur, collecte des données demandées) que de la Délégation (accueil à l'aéroport, appui logistique) ; cet accueil a, de plus, été chaleureux (invitations à dîner officielles et privées par le ministre, ses conseillers, le recteur de l'UOB, la délégation de l'U.E.). Par ailleurs, tous les interlocuteurs ont manifesté un intérêt fort pour l'objet de la mission (les actions structurantes menées en réseau) : en plus des réunions organisées avec chaque faculté ou école, des séances de travail ont été tenues avec le ministre, des membres de son cabinet, le recteur de l'UOB, et le représentant de l'U.E. au Gabon. Il est, d'ailleurs, très vite apparu que la problématique de la mission rejoignait les préoccupations du ministère. Dans l'hypothèse où le Gabon serait retenu pour des aides, les interlocuteurs privilégiés pourraient être : messieurs Nzigou et Gouadain, conseillers au cabinet du ministre, le recteur M'Bot (UOB), monsieur Edouard Ngou-Milama (vice-recteur de l'USS) et madame Alandzi (USTM).

- **Les conflits sociaux à l'université.** Les établissements d'enseignement supérieur gabonais connaissent, depuis 1990, soit depuis plus de dix ans, une vie mouvementée faite, chaque année, de grèves sporadiques des enseignants aboutissant parfois à la fermeture des établissements concernés. On peut ainsi relever qu'en 1994, aucun enseignement n'a été assuré ; qu'en 2000, l'année universitaire s'est trouvée réduite à quatre mois ; et qu'en janvier 2002, les universités, à l'exception de quelques unes de leurs composantes (dont l'INSG, et l'IST), ont été fermées après trois mois de grèves. Pour cette année, l'ouverture officielle a été fixée au 15 novembre et la reprise effective des cours est prévue pour milieu décembre. Il est clair qu'une telle crise, en raison de sa durée, met en péril les résultats des efforts effectués en vue d'accroître le niveau de formation de la population gabonaise. Toute la question est de savoir dans quelle mesure le gouvernement gabonais suivra la volonté du nouveau ministre de l'enseignement supérieur d'opérer les réformes qui s'imposent. Certains observateurs estiment qu'en raison de la relative proximité des élections présidentielles (2005) et de la contrainte du consensualisme qui l'accompagne, rien ne pourra se faire d'ici là (la gestion politique de l'enseignement supérieur se ferait alors essentiellement au travers du système des bourses d'études à l'étranger). D'autres pensent, à l'inverse, que la question de l'éducation constitue un enjeu politique majeur pour les années qui viennent et considèrent, en conséquence, qu'une réforme de l'enseignement supérieur est, à court terme, inéluctable.

2. Les conditions d'une intervention de l'Union européenne

Eu égard à la situation décrite, l'intervention de l'Union européenne dans l'enseignement supérieur pourrait, pour limiter les risques d'échec liés aux aléas mentionnés, être soumise aux deux conditions suivantes :

- Définition par le gouvernement d'un projet politique pour l'enseignement supérieur et la recherche accompagné de la mise en place d'un système efficace de gouvernance de ce dernier.

- Mise en place d'un système performant d'indicateurs de gestion (ce qui implique un système comptable transparent), d'un système sécurisé de délivrance des examens et concours, et d'une unité de gestion de la coopération universitaire.

I - LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU GABON

1 - Université Omar Bongo (UOB)

Statut : établissement public

Localisation : Libreville (capitale)

Recteur : Pr M'Bot (73 20 33)

Vice-recteur : Dr Kwenzi-Mikala

Doyen faculté de droit et sciences économique : Pr Jean-Jacques Ekomie (73 02 80)

Doyen faculté des lettres et sciences humaines : Pierre Nzinzi (73 16 42)

Secrétaire général de l'université : Guy Rossatanga Rignault (73 01 41)

Nombre d'étudiants : 5258 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre d'enseignants : 220 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre de filières : 12 (voir détail en annexe du rapport)

Personnes consultées : Recteur, vice-recteur, secrétaire général, équipes décanales, chefs de département.

2 – Université des sciences de la santé (USS)

Statut : établissement public

Localisation : Owendo (à une dizaine de kilomètres de la capitale)

Recteur : Pr André Moussavou-Mouyama (70 37 18)

Vice-recteur : Pr Edouard Ngou-Milama (70 50 44)

Doyen faculté de médecine : Pr Paul-Marie Loembe

Secrétaire général de l'université : Alphonse Raiviré (70 37 18)

Nombre d'étudiants : 1089 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre d'enseignants : 70 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre de filières : 4 (voir détail en annexe du rapport)

Personnes consultées : Recteur, vice-recteur, quelques enseignants, secrétaire général.

3 – Université des sciences et technique de Masuku (USTM)

Statut : établissement public

Localisation : Franceville (à environ 150 kilomètres de la capitale)

Recteur : Dr Jacques Lebibi

Vice-recteur : Dr Bertrand M'batchi

Doyen faculté des sciences : Georges Azzibrouck (67 75 78)

Directeur école polytechnique : Issac Mouaragadja (67 75 77)

Secrétaire général de l'université : Anselme Ponga

Nombre d'étudiants : 851 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre d'enseignants : 22 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre de filières : 5 (voir détail en annexe du rapport)

Personnes consultées : quelques enseignants.

4 – Ecole normale supérieur (ENS)

Statut : établissement public

Localisation : Libreville (capitale)

Directeur : Pr Jean Paulin Affané Nguéma ((73 07 47)

Nombre d'étudiants : 559 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre d'enseignants : 79 (voir détail en annexe du rapport)

Personnes consultées : directeur général et directeurs des études

5 – Ecole normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET)

Statut : établissement public

Localisation : Libreville (capitale)

Directeur : Jean Sylvain Békalé Nzé (73 29 88)

Nombre d'étudiants : 174 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre d'enseignants : 24 (voir détail en annexe du rapport)

Personnes consultées : directeur général et directeurs des études

6 – Ecole nationale supérieure de secrétariat (ENSS)

Statut : établissement public

Localisation : Libreville (capitale)

Directrice : (76 18 22)

Nombre d'étudiants : 292 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre d'enseignants : 14 (voir détail en annexe du rapport)

Personnes consultées : directeur général et directeur des études, secrétaire général, quelques enseignants

7 – Institut national de sciences de gestion (INSG)

Statut : établissement public

Localisation : Libreville (capitale)

Directeur : Dr Fabien Mbeng ékorézok

Secrétaire général : Ngéma Balla Garba (73 01 64)

Nombre d'étudiants : 292 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre d'enseignants : 25 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre de filières : 2 (voir détail en annexe du rapport)

Personnes consultées : directeur général, directeur des études, quelques enseignants dont le coopérant français

8 – Institut supérieur de technologie (IST)

Statut : établissement public

Localisation : Libreville (capitale)

Directeur : Raphaël Mangouala (76 41 47)

Nombre d'étudiants : 315 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre d'enseignants : 20 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre de filières : 3 (voir détail en annexe du rapport)

Personnes consultées : directeur général, directeur des études, quelques enseignants dont les coopérants français et canadiens.

9 – Institut supérieur d'agronomie et de biotechnologie (INSAB)

Statut : établissement public

Localisation : Franceville (à environ 150 kilomètres de la capitale)

Directeur : Dr Benoît Boukila

Secrétaire général : ?

Nombre d'étudiants : 102 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre d'enseignants : 22 (voir détail en annexe du rapport)

Nombre de filières : 3 (voir détail en annexe du rapport)

Personnes consultées : directeur général.

II - AUTRES CENTRES D'ENSEIGNEMENT VISITES

1 – Institut pédagogique nationale (IPN)

Statut : établissement public

Localisation : Libreville (capitale)

Missions : Recherche fondamentale et appliquée ; orientation scolaire ; formation initiale et continue ; production et diffusion de documents pédagogiques.

Nombre d'enseignants : 207 (enseignants de 1^{er} et 2^{ème} cycle)

Personnes consultées : discussions en réunion avec une trentaine d'enseignants

Observations : pas de relations institutionnalisées avec Ecole Nationale d'institut (ENI), ni avec l'ENS, ni avec les départements concernés des universités (il n'existe d'ailleurs pas de département spécialisé en sciences de l'éducation). Les missions de recherche ne peuvent ainsi être véritablement accomplies.

2 – Ecole nationale des eaux et forêts (ENEF)

Statut : établissement public sous la triple tutelle du ministère des eaux et forêts, du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur.

Localisation : Cap Estérias (à environ 30 kilomètres de la capitale)

Nombre de filières : 3 (2 filières de technicien et 1 filière de technicien supérieur)

Directeur : Dr Samuel Ikogou (26 11 43)

Personnes consultées : le directeur.

3 – Agence nationale de formation professionnelle (ANFP)

Statut : établissement public

Localisation : Libreville (capitale)

Personnes consultées : le directeur.

Observations : envisage de créer au niveau bac un institut pour la formation des formateurs en formation professionnelle. Est-ce son rôle (ENSET) ? Dispose d'équipements dont l'ENSET ne dispose pas (et qui pourraient être mutualisés).

III - AUTRES PERSONNES RENCONTREES

1 – Ministère de l'enseignement supérieur (MESRIT)

- Le ministre
- Le secrétaire général du ministère
- 4 conseillers du ministre
- 3 directeurs

2 – Ministère de l'éducation nationale

- Le secrétaire général du ministère

3 – Délégation de la Commission européenne

- Le chef de la délégation
- Mme Lucie Ostuzzi, expert pour l'enseignement de base
- Mr Filippo Saracco, expert pour la forêt et l'environnement

4 – Autres acteurs concernés

- L'Archevêque du Gabon (objet : les projets de l'université catholique de Yaoundé).
- Le secrétaire générale de la confédération patronale gabonaise (objet : les besoins de l'économie et la qualité du système éducatif au regard des besoins de l'économie).
- Le chef de la mission française de coopération au Gabon (objet : faire le point sur les projets de l'assistances techniques françaises).

ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU GABON

Université Omar Bongo (UOB)
 Université des sciences et techniques de Masuku (USTM)
 Université des sciences de la santé (USS)
 Etablissements autonomes

Composantes	Effectifs étudiants par année après le bac							Total	
	1	2	3	4	5	6	7 et +		
UOB	3103	725	697	708	25			5,258	59%
Lettres et Sc hum	2058	618	540	575	25			3,816	
Droit et Sc Eco	1045	107	157	133	0			1,442	
USTM	525	247	109	44	28			953	11%
Fac des sciences	447	164	11	3	0			625	
Ecole polytechn	78	83	98	41	28			328	
USS	511	123	152	46	45	30	147	1,054	12%
Médecine	276	52	65	46	45	30	147	661	
Paramédical	235	71	87					393	
Etabl autonomes	303	414	385	87	268	175		1,632	18%
ENS	0	0	131	37	216	175		559	
ENSET	39	51	33	16	35			174	
ENSS	40	183	69					292	
INSG	95	70	76	34	17			292	
IST	129	110	76					315	
Total	4,442	1,509	1,343	885	366	205	147	8,897	100%
	49.9%	17.0%	15.1%	9.9%	4.1%	2.3%	1.7%		

Composantes	Effectifs enseignants par grades							Total Généré	
	PR	MCF	MA	Total	ASS	Degré 1 et 2	Total		
UOB	10	17	56	83	137		137	220	40%
Lettres et Sc hum	3	13	54	70	91		91	161	
Droit et Sc Eco	7	4	2	13	46		46	59	
USTM	6	4	35	45	57		57	102	18%
Fac des sciences	6	2	25	33	25		25	58	
Ecole polytechn	0	2	10	12	32		32	44	
USS	18	6	8	32	38		38	70	13%
Etabl autonomes	1	4	19	24	124	14	138	162	29%
ENS	1	0	12	13	65	1	66	79	
ENSET	0	3	4	7	17	0	17	24	
ENSS	0	0	0	0	7	7	14	14	
INSG	0	1	3	4	21	0	21	25	
IST	0	0	0	0	14	6	20	20	
Total	35	31	118	184	356	14	370	554	100%
	6%	6%	21%	33%	64%	3%	67%	100%	

Composantes	Indicateurs essentiels							
	(A) Etudiants	(B) Charge	(C) Potentiel	(D) Enseignants	(B/A) Ratio 1	(C/A) Ratio 2	(C/B) Ratio 3	(A/D) Ratio 4
UOB	5,258	38,495	37,546	220	7.3	7.1	1.0	23.9
Lettres et Sc hum	3,816	25,459	27,886	161	6.7	7.3	1.1	23.7
Droit et Sc Eco	1,442	13,036	9,660	59	9.0	6.7	0.7	24.4
USTM	953	39,826	24,765	102	41.8	26.0	0.6	9.3
Fac des sciences	625	15,628	9,408	58	25.0	15.1	0.6	10.8
Ecole polytechn	328	24,198	15,357	44	73.8	46.8	0.6	7.5
USS	1,089	7,840	9,463	70	7.2	8.7	1.2	15.6
Etabl autonomes	1,698	63,453	30,932	162	37.4	18.2	0.5	10.5
ENS	559	25,423	13,141	79	45.5	23.5	0.5	7.1
ENSET	174	14,340	8,007	24	82.4	46.0	0.6	7.3
ENSS	292	6,480	3,016	14	22.2	10.3	0.5	20.9
INSG	292	8,000	5,220	25	27.4	17.9	0.7	11.7
IST (prév 03)	381	9,210	1,548	20	24.2	4.1	0.2	19.1
Total	8,998	149,614	102,706	554	16.6	11.4	0.7	16.2